



Ceder bail commercial avant terme

Par **dabl**, le **27/11/2014** à **15:05**

bonjour,

voilà bientôt 4 ans que je suis à mon compte je loue un local et je souhaite arrêter mon activité à la fin de l'année, j'ai trouvé un acheteur mais uniquement pour mon matériel pas le fond de commerce (je ferme la ste) et l'acheteur souhaite aussi garder le local, l'agence ou je loue refuse de refaire un bail pour le nouveau locataire l'agence me dit que je vais devoir rester garant jusqu'à la fin du bail soit encore 5 ans, ma question est si je ferme ma société et que le nouveau locataire ne paye pas les loyers l'agence peut-elle se retourner vers moi même si ma société est fermée? l'agence me dit que si elle refait un bail elle perd toute sa garantie pffffff je comprend pas pourquoi merci de me répondre.